CADASTRE DES TROTTOIRS (PRÉLUDE À UN PLAN TROTTOIRS)

Un cadastre des trottoirs serait un registre détaillé et systématique qui documente les caractéristiques et les conditions des trottoirs d'une commune. Il serait similaire à un cadastre traditionnel des propriétés foncières, mais spécifiquement axé sur les trottoirs. Voici ce que cela pourrait inclure :

1. **Localisation** : Informations précises sur l'emplacement de chaque tronçon de trottoir, y compris des coordonnées géographiques et des descriptions de l'emplacement par rapport aux rues, bâtiments et autres repères.
2. **Dimensions** : Largeur, longueur et épaisseur des trottoirs, ainsi que les matériaux de construction utilisés (béton, asphalte, pavés, etc.).
3. **État de conservation** : Évaluation de l'état des trottoirs, incluant la présence de fissures, de trous, de bosses ou d'autres dommages.
4. **Accessibilité** : Informations sur l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, y compris la présence de rampes, de bordures abaissées, et de bandes podotactiles.
5. **Aménagements** : Détails sur les éléments de mobilier urbain présents sur ou à proximité des trottoirs, comme les bancs, les lampadaires, les panneaux de signalisation, les arbres et les poubelles.
6. **Utilisation et entretien** : Historique des travaux d'entretien et de réparation, ainsi que des informations sur l'utilisation des trottoirs (zones piétonnes, pistes cyclables, etc.).
7. **Propriétés adjacentes** : Informations sur les propriétés adjacentes, y compris les entrées et sorties, les accès aux bâtiments et les relations avec les espaces verts ou les zones commerciales.
8. **Réglementation** : Données sur les règlements locaux concernant les trottoirs, y compris les normes de construction, les exigences en matière d'accessibilité et les responsabilités en termes d'entretien.

Un cadastre des trottoirs serait utile pour les administrations communales pour plusieurs raisons :

- **Gestion de l'infrastructure** : Aider à planifier et à prioriser les travaux de maintenance et de réparation.
- **Accessibilité** : Assurer que les trottoirs répondent aux normes d'accessibilité et faciliter les améliorations nécessaires.
- **Sécurité** : Identifier et remédier aux dangers potentiels pour les piétons.
- **Planification urbaine** : Intégrer les trottoirs dans les plans de développement urbain et de transport.
- **Transparence et participation citoyenne** : Fournir aux résidents des informations sur l'état et les plans pour les trottoirs de leur quartier.

En résumé, un cadastre des trottoirs serait un outil précieux pour améliorer la gestion et l'entretien des infrastructures piétonnes urbaines. Il serait impératif de le prolonger par un plan trottoirs